



FEDERATION AERONAUTIQUE LUXEMBOURGEOISE  
MEMBRE DE LA FEDERATION AERONAUTIQUE INTERNATIONALE (F. A. I.)  
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF FONDÉE EN 1909  
Sous le Haut Patronage de S.A.R. Louis de Nassau, Prince de Luxembourg

## Rapport de la Réunion du Bureau de la FAL du lundi 5 juillet 2021 à 19 :00 à la Maison des Sports (COSL).

### Présences :

		Présent	Excusé	Absent
Frank Engel, président	(FE)			X
Erny Mattiussi, 1 <sup>er</sup> VP	(EM)	X		
Arny Weber, 2 <sup>ème</sup> VP	(AM)		X	
Jean Lorang, trésorier	(JL)	X		
JC Weber, secrétaire général	(JW)	X		
Carlo Lecuit, prés. d'honneur, invité	(CL)	X		

### Ordre du jour:

#### 1. Ratification du rapport de la réunion du Bureau 07/06/21

Lecture du Rapport et corrections adoptées. Le Rapport adopté sera publié.

Il est décidé de ne pas publier les rapports des réunions FAL (CA, Bureau, CS) mais d'annoncer leur disponibilité sur le site Internet de la FAL. Les personnes intéressées devront demander de les obtenir par courriel au secrétaire général.

#### 3. Gestion ELNT

À la suite de l'analyse et après discussion des remarques formulées relatives au rapport de Marc Ewerling re. la réunion de la commission d'exploitation du 15 juin, il est décidé

- de participer à la prochaine réunion de la commission d'exploitation (prévue en septembre) avec une délégation composée du délégué FAL Marc Ewerling, du suppléant FAL Erny Mattiussi et du président ou du secrétaire général de la FAL ;
- d'écrire une lettre au président de la commission d'exploitation (M. Costa / MSP) pour lui proposer d'inclure dans l'ordre du jour de la prochaine réunion les points relevés dans le rapport (**Annexe 1**);
- d'écrire une lettre au Ministre des Sports (M. Kersch) lui demandant de nous soutenir dans nos démarches de trouver un arrangement relatif à l'exploitation de ELNT tout en lui montrant les



perspectives touristiques futures éventuelles tel qu'identifiées par le Ministre du Tourisme (M. Delles) ;

- d'informer et de consulter le délégué de la FAL à la commission d'exploitation, également représentant de l'exploitant technique CPL, au sujet des actions prévues.

#### **4. Projet Hangar Aérostation à Useldange**

JL rapporte que la situation semble se débloquer et que le CLA a remis l'affaire à l'ordre du jour. Il semblerait que le problème majeur réside dans le fait qu'aucun des partenaires potentiels ne veut prendre en charge les frais du PAP nécessaire pour reclasser le terrain d'Useldange comme en zone aéroportuaire. Il est décidé d'organiser une réunion spécifique à ce sujet avec les représentants du CLVV et des représentants intéressés de l'aérostation. JL est en charge d'organiser cette réunion.

#### **5. Gestion Secrétariat**

Remise en ordre des archives.

AVIALUX ont enlevé en date du 5 juillet 2021 leurs archives entreposées dans les archives FAL (cave de la Maison des Sports).

Étant donné qu'il y a maintenant de la place disponible, il est décidé

- d'y transférer la partie non-active du secrétariat de la FAL ;
- d'y admettre les archives FAL stockées chez Pit Klein à Bettembourg ;
- d'y admettre les archives de JC Weber relatives à son activité au sein de la FAI.

#### **6. Finances**

##### **Ministère des Sports : Plan de Relance 2.0**

JL informe le Bureau que ce Plan de Relance ne concerne pas nos activités mais qu'il serait utile d'en informer nos membres.

#### **7. Relations FAI et Délégués FAI**

- Conférence ZOOM Présidents des NAC le 17 juin à 11 :00 UTC  
Sujet non abordé
- Nomination VP FAI  
Sujet non abordé.

Cependant, il est à noter que la nomination de Claude Eschette a été transmise à la FAI et que la FAI a confirmé l'avoir reçue.



## 8. Commission Sportive

Cérémonie de remise des Médailles aux Champions 2019 à Useldange le 9 juillet à 19 :00

Un rappel sera envoyé aux membres et aux champions pour confirmer la participation. Si nous n'arrivons pas à avoir une participation décente d'ici à mercredi 7 juillet, la manifestation sera annulée.

### Champions nationaux 2019

#### **Aéromodélisme**

F3J	Marc Buttel, Planeur
F5J	Guy Fonck, Planeur
F3A-A	Marc Weber, FAI Acrobatic
F3A-B	Sven Hary, National B Acrobatic
F3M	Marc Buttel, Scale Models
F3U	Oivier Wilser, Drone racing

#### **Aviation Moteur**

Aerobatics	Etienne Jacqué Catégorie advanced
Aerobatics	Cyrial Talon Catégorie unlimited

#### **Aérostation**

AX	Colin Weber Ballons à air chaud
----	---------------------------------

#### **Vol à Voile**

Classe Open/18 m	Guy Bechtold Championnat national
Classe 15 m/std	Arny Weber Championnat national
Classe Biplaces	Roland Reckel Championnat national

#### **Vol Libre**

Classe Standard	Dominique Nelis
-----------------	-----------------

## 11. Relations Membres

Sujet non abordé

## 18. Courrier

Réforme ENEPS

La FAL n'est pas concernée par cette réforme.

## 19. Prochaines réunions

- Bureau : 02/08/21
- CA : 09/08/21
- CS : 09/08/21



## 22. Divers

### **Téléphone – Fax – Internet**

EM se charge de l'installation d'une ligne téléphonique FIBRE avec la Poste et d'un contrat INTERNET, et de l'élimination du FAX et de l'installation d'un nouveau téléphone.

### **Assurance CASCO COSL**

Il est décidé de ne plus contracter cette assurance pour les membres dirigeants de la FAL.

### **Commission Consultative Aéroportuaire**

CL et EM ont participé à cette réunion virtuelle où LUXAIRPORT a présenté le projet de la remise en état de la piste 06/24.

LUXAIRPORT y a également présenté le nouveau tarif des redevances aéroportuaires en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Ce nouveau tarif inclut maintenant également des redevances pour les décollages et atterrissages TOUCH & GO pour les écoles à raison de 7.- Euros par décollage et atterrissage.

Il est décidé d'attendre la publication officielle de ces nouveaux tarifs avant de réagir auprès des autorités compétentes (ANA). CL en charge de suivre cette affaire et d'en informer le Bureau.

Fin de la réunion : 21 :30

*JC Weber*  
*Secrétaire Général FAL*

*28/06/21*

*Annexe 1 : pages suivantes*



## Annex 1

### Remarques relatives au rapport de Marc Ewerling au sujet de la réunion de la Commission d'Exploitation de l'aérodrome de Noertrange du 15 juin 2021.

*NB.: Les remarques sont formulées en français (en bleu) dans le texte original en luxembourgeois et ne représentent pour les opinions et commentaires que les vues du secrétaire général. Elles n'ont pas encore été discutées au sein de la FAL.*

#### Présents :

Sport :	Deville Laurent, Costa Manuel, Faltz Steve
Gemeng Wanseler:	Schroeder Romain
Mobilité:	Reiter Marc, Gouleven Alain
ANA:	Lary Bob
FAL:	Ewerling Marc

Le Règlement Ministériel du 6 juin 2011 concernant l'exploitation de l'aérodrome de Noertrange (ci-après RM) prévoit dans son art. 1<sup>er</sup>

*« Une commission d'exploitation, dans laquelle sont représentés outre **l'exploitant, l'administration communale de Winseler, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures, le Département ministériel des Sports** seconde l'exploitant dans l'accomplissement de ses tâches administratives. Les membres effectifs et suppléants de la commission sont nommés par le Ministre ayant les transports aériens dans ses attributions, ci-après dénommé le Ministre, sur proposition des entités qu'ils représentent. Le Ministre en désigne également le président et le vice-président.*

L'Arrêté Ministériel du 28 juin 2011 (ci-après AM2011) prévoit dans son article 1<sup>er</sup>

*« Il est institué une commission d'exploitation de l'aérodrome de Noertrange, ci-après la « commission », **qui seconde l'exploitant dans l'accomplissement de ses tâches administratives, ainsi que dans toute question générale ayant trait à l'exploitation de l'aérodrome de Noertrange.** »*

L'AM2011 prévoit également dans son article 3. la composition et les tâches suivantes :

- 1 représentant du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics (MMTP), membre
- 1 représentant de l'Administration de la Navigation Aérienne (ANA), **secrétaire**
- 1 représentant de l'Administration de l'Administration communale de Winseler (Winseler), membre
- 1 représentant du Département ministériel des Sports (MSP), **président**
- 1 représentant de l'exploitant (FAL), membre

L'Arrêté Ministériel du 5 octobre 2020 (ci-après AM 2020) prévoit dans son article 1<sup>er</sup> la nomination des membres suivants de la commission

MMTP :	Marc Reiter, membre	Alain Gouleven, suppléant
ANA :	Bob Lary, secrétaire	Thore Schotte, suppléant
Winseler :	Romain Schroeder, member	Aly Stelmes, suppléant
MSP :	Manuel Costa, président	Steve Faltz, suppléant
FAL :	Marc Ewerling, membre	Ernest Mattiussi, suppléant



De la liste des présences relevée lors de la réunion il apparaît que le MMTP et le MSP étaient représentés par leurs membres effectifs et suppléants. De plus il apparaît que M. Laurent Deville était également présent sans mandat de représentation officiel. Au vu de ces présences, il est suggéré que lors de la prochaine réunion de la commission (septembre 2021 ?) la FAL se fera également représenter par son membre, son suppléant et le cas échéant par son président ou son secrétaire général.

Intro vum Här Deville. But vum Meeting -> wien huet wéi eng Verantwortlichkeiten an laut him stéing alles ganz kloer am Reglement, an zwar dass d'FAL an den CPL fir d'Frais'en missten opkommen.

S'il est vrai que les responsabilités sont clairement définies dans le RM, il n'est pas moins vrai que les dispositions réglementaires du RM et de l'AM ne spécifient nullement qui est responsable de la prise en charge financière. Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, M. François Bausch, est conscient des difficultés ayant trait à l'entretien des installations ainsi qu'à leur prise en charge financière et en a fait part par lettre du 18 août 2020 au Ministre des Sports, au Bourgmestre de Winseler, au directeur de l'ANA et au président de la FAL.

Am Reglement stéing néirens, dass de Sport misst opkommen. Mat aneren Veräiner géing et eng Aart Konventioun ginn, wou géing festgehalten ginn, wivill % de Sport eventuell iwwerhëlt oder et kënnst een eng Demande maachen fir eng aussergewöhnlech Aide ze kréien. Den Här Deville bezitt sech op den Artikel 2 géing kloer stoen, dass den Exploitant technique misst fir alles opkommen...

Den Här Ewerling mëscht d' Remark, dass am Artikel wuel géing stoen, dass den Exploitant technique misst „veiller an maintenir“, wat mir jo och maachen wéi Wandsäck bestellen, wiesselen, Balisen usträchen an no der Piste kucken, asw... mee do géing op keen Fall stoen dass mir missten och d'Frais'en iwwerhuelen!! Am Reglement géing néirens stoen, dass d'FAL oder den CPL eppes missten bezuelen! An dass mir och dorunner näischt géingen änneren!

S'il n'existe pas de convention écrite entre l'exploitant et le MSP, il est cependant clairement établi que le MSP couvre depuis 2011 les charges financières de l'exploitation. L'art. 2 du RM ne stipule nullement que la charge financière incombe à l'exploitant ou à l'exploitant technique. Suivant l'art. 2 du RM l'exploitant technique et opérationnel (Cercle Para Luxembourg – CPL) est chargé spécifiquement

1. de veiller à l'entretien des différentes installations ;
2. de maintenir l'aérodrome, ses annexes et ses dépendances dans l'état qu'exigent la sécurité et la sûreté de la navigation aérienne ;
3. de mettre en œuvre les mesures décidées par l'exploitant ainsi que les consignes d'exploitation ;
4. de signaler tout incident ou accident de sécurité ou de sûreté survenu à l'aérodrome à l'exploitant à la Direction de l'Aviation civile et à l'Administration des Enquêtes techniques.

Ces charges « techniques » ont été acceptées ces 10 dernières années par l'exploitant technique avec la coopération du MSP qui en a accepté la charge financière.

Den Här Schroeder erkläert, dass nodeems lo alles sou komplizéiert gi wär an einfach kee gudden Wëlle mi do wier an Versprieche vum de Virgänger net géingen agehale ginn, hier Gemeng net méi gewellt ass, mam Sport zesummen ze schaffen, wat den Terrain ugeet. Si hätte lo vum Sport eng Rechnung kritt, fir Frais'en vum ELNT (eng 1700€) ze bezuelen, an d' Gemeng huet dat och gären fir Närtrech gemaach, awer net fir de Sport!

Il est regrettable d'apprendre maintenant que le MSP refuse de prendre en charge les frais d'exploitation et exige de les imputer à l'exploitant et à Winseler.



D' Mobilitéit huet och laut hierer Gesetzer keng Moyens fir den ELNT mat ze droen. Bei eis géing et jo net em d' Mobilitéit goen. Si gesinn sech guer net Responsabel fir Frais'en ze droen, mee géinge sech mol schlau maachen op et eng Méiglechkeet gëtt, vläicht jo och ënnert enger Form vun enger Konventioun oder enger aussergewöhnlecher Demande. Luxairport muss och den Transport bezuelen, wat d' Maintenance asw...ugeet...

Comme les terrains bâtis, les bâtiments et la majeure partie des terrains de la piste appartiennent à l'Etat, et les terrains restants sont sujets à des baux de location (emphytéose ou autre). À défaut d'une convention entre l'Etat et l'exploitant qui stipulerait le contraire, il semble évident que les Domaines de l'Etat doivent en assumer les charges.

De Sport huet e Problem fir Suen labber ze maachen fir den ELNT, well si keng Referenz-Terrain'en hätten fir ze vergläichen!?! Et ass dunn awer d' Fro opkomm, firwat mir keen Centre National Sportif kéinte ginn? Dat wier net Méiglech, well et gëtt eis just 1 mol! Du huet den Här Schroeder awer d' Liaison mat der Base nautique gemaach, well déi gëtt et jo och just 1 mol! Op jidder Fall wier dat dann eventuell eng Spuer, fir an Zukunft Suen ze kréien.

Les frais de remise en état et de maintenance de ELNT incombent clairement aux Domaines de l'Etat et il serait utile si la commission pouvait défendre cette position de l'exploitant auprès des autorités compétentes.

L'argument que le MSP ne peut pas libérer des fonds parce qu'ils n'ont pas les moyens de comparer les coûts à d'autres terrains est à réfuter catégoriquement.

L'idée d'un Centre National Aéronautique ELNT multidisciplines est à creuser.

Den Här Deville sot, dass et fir hien lo primordial wier, dass di Commission di 11 Punkten aus dem Artikel 1 als 1. misst opschaffen an hien géing dann lo goen.

Afin de satisfaire la demande de M. Deville, il est suggéré de saisir la commission des propositions visées à l'art. 1 du RM :

1. à désigner les personnes responsables de l'exploitation technique ;  
Annexe 1
2. à déterminer l'équipement à réaliser qui devra par priorité concerner les infrastructures ;  
Annexe 2
3. à déterminer les mesures propres à maintenir l'aérodrome, ses annexes et ses dépendances dans l'état qu'exige la sécurité de la navigation aérienne ;  
Art. 2 du RM exige un règlement intérieur de l'exploitant technique
4. à déterminer les mesures de sécurité et de sûreté à mettre en place ;  
Art. 2 du RM exige un règlement intérieur de l'exploitant technique
5. à assurer les conditions propres à garantir la permanence de l'exploitation et l'adaptation de l'aérodrome aux besoins du trafic aérien ;  
Art. 2 du RM exige un règlement intérieur de l'exploitant technique
6. à déterminer les mesures permettant de réduire les nuisances sonores aux riverains ;  
Art. 2 du RM exige un règlement intérieur de l'exploitant technique
7. à décider des obligations incombant aux différents clubs aéronautiques ;



exige un règlement intérieur de l'exploitant

8. à réglementer les conditions et modalités de stationnement des aéronefs ;

exige un règlement intérieur de l'exploitant

9. à fixer les modalités financières de l'exploitation de l'aérodrome ;

l'exploitant (FAL) devra fixer ces modalités et les proposer à la commission. Il serait utile de proposer une convention qui englobe toutes les charges financières. L'utilisation de ELNT devra rester gratuite pour l'exploitant, l'exploitant technique et les utilisateurs.

10. à décider toute mesure visant à empêcher l'atteinte aux droits des terrains faisant partie de l'aérodrome ;

l'exploitant devra absolument initier des négociations avec les propriétaires individuels pour faire une proposition d'acquisition à la commission.

11. à déterminer les consignes d'exploitation requises.

Art. 1 du RM exige un règlement intérieur de l'exploitant

Dans le contexte du fonctionnement de la commission d'exploitation, celle-ci doit établir son règlement intérieur pour déterminer ses modalités de fonctionnement et d'organisation. Cette charge incombe au président de la commission

Den Här Ewerling huet awer nach emol betount, dass d'FAL keng Suen hätt an den CPL nach vill manner, an dass mir kee Fussball oder Basket wieren. Den Här Faltz sot, si wéissten dass d' Federatiounen keng Suen hätten.

Den Här Ewerling sot och nach, dass de Sport sech jo ëmmer rëm mat hiren Bénévoles géing schmocken, mee an de klenge Veräiner sou wéi an eiser Federatioun verdéngt keen e Su an ass Bénévol zu 100%, mee si géingen et fäerdeg bréngen, dass déi Clibb ënner géinge goen! De Sport bréngt et fäerdeg, seng richtig Bénévoles ze emmerdéieren an hinnen d' Flemm anzedreiwien! Nofollger an de Clibb sinn dohier rare geséint, et huet kee méi Loscht op Paragraphe Reider an administrativ Hürden!

Den Här Costa huet och ugedeit, dass et ëmmer manner Suen fir d' Veräiner wäert ginn!

Et gouf nach festgehalten, dass d'Commission sech an der Rejel 2 mol pro Joer soll treffen, am Ufank vläicht méi oft, bis wichteg Punkten gekläert wieren. Och muss vun der FAL ëmmer e Bilan gemaach ginn um Enn vum Joer iwwert d'Frais'en.

L'établissement et la présentation des bilans sont garantis par l'exploitant depuis 10 ans.

Eng aner Richtung fir Hëllef ze kréien wat d' Realisatioun vun den Infrastrukturen ugeet, wier fir iwwert den Bâtiment public ze fueren! Mee dono muss nach ëmmer gekläert sinn, wien fir d'Maintenance opkënnt, well dat maache si net.

Voir remarques en haut.

Et gouf dann en 1. Datum festgehale, fir iwwer di 11. Punkten vum Artikel 1 ze kucken, an zwar am September 2021.

---

Rapport original reçu de Marc Ewerling 21.06.2021